

Contenu //

Annonces //	1
Notre Mission //	2
Plaidoyer & Sensibilisation //	2
Litiges //	4
Règlements //	6
Projets & Recherches //	6
Témoignages Parlementaires //	8
Exposés de l'équipe //	9

Stagiaires de l'été 2010 à CIPPIC



De gauche à droite: Colleen Hannigan, Alexis Bowie, Rachel Gold, Kent Mewhort, Anca Sattler, Jennifer Barrigar (Google Policy Fellow) & Byrone Pascoe

Visitez notre site internet: <http://cippic.ca>
Contactez nous: cippic@uottawa.ca

Annonces //

FDO Compagnon de stage d'intérêt public

CIPPIC s'est vu l'heureux récipiendaire de fonds pour un compagnon de stage de la Fondation du droit de l'Ontario. Grâce à la FDO, CIPPIC peut annoncer que Kent Mewhort va se joindre à nous comme notre compagnon de stage d'intérêt public pour 2011-2012. Kent viens à nous en tant que récent gradué de notre programme de stage pour la période estivale.

Google Policy Fellowships

CIPPIC a rejoint plusieurs organisations à travers l'Amérique du Nord comme hôte pour les bourses d'études sur les politiques Google. Jennifer Barrigar a rejoint notre programme de stage estival en tant que notre représentante 2010 de Google et a travaillé avec nous sur plusieurs questions de confidentialité. De plus, en 2011, nous avons été heureux d'accueillir Jen Simpson, toujours dans le cadre de bourses d'études des politiques de Google. Jen a rejoint notre programme de stage estival et a travaillé sur plusieurs cas, incluant une analyse complète des nouveaux médias du CRTC dans le domaine des prestations vidéo.

Support administratif

CIPPIC a bénéficié de deux assistants administratifs lors de la séance 2009-2011. Jennifer Jean s'est jointe à nous en 2010, suivi de Serge Normand!

Nouveau site internet

En 2011, CIPPIC était fier de présenter son nouveau site internet! Remerciements tout spéciaux à Kent Mewhort, Macy Siu, Anca Sattler et Rachel Gold de s'être porté volontaires pour donner un nouveau visage à notre site!

Notre Mission //

Qui nous sommes et ce que nous faisons.

CIPPIC est une Clinique d'intérêt publique et de politique basé au Centre pour le droit, la technologie et la société de l'Université d'Ottawa. L'équipe permanente de CIPPIC consiste du Directeur (David Fewer), un avocat conseiller (Tamir Israel) et d'un Assistant administratif. Également, CIPPIC bénéficie de l'assistance d'un stagiaire. CIPPIC fut extrêmement chanceux d'avoir obtenu l'aide de Lori-Ann Wanlin et Oline Twiss pour les années 2009-2010 & 2010-2011 dans le cadre des Bourses d'études sur les questions d'intérêts publiques de la FDO.

La mission de CIPPIC est d'être un des défenseurs des politiques de l'intérêt public pour tous ce qui découlent de la loi et de la technologie. En poursuivant cet objectif, nous désirons participer dans les débats entourant les procédures pour nous assurer que le point de vue de l'intérêt public reçoit les considérations adéquates. Nos activités nous emmènent régulièrement devant la Cour, les comités parlementaires, les organismes de réglementation, les forums de la gouvernance de l'internet. Nous participons également dans les campagnes de sensibilisation des medias et d'éducation. CIPPIC se finance à partir des subventions de recherche, bourses et de dons pour son fonctionnement quotidien. Si vous désirez faire un don vous n'avez qu'à cliquer ici: <http://www.cippic.ca/donate> ou de nous envoyer un courriel à cippic@uottawa.ca.

Plaidoyer & Sensibilisation //

Moderniser le régime d'auteurs du Canada

Le gouvernement du Canada a fait de la réforme des droits d'auteurs une priorité en 2010-2011, et cela nous a tenus très occupés! Le gouvernement a tenu une consultation en ligne, ainsi que des assemblées citoyennes à travers tout le Canada. CIPPIC a participé aux deux évènements, appelant à une utilisation souple et équitable, la protection des contrefacteurs a des fins non-commerciales de retenue dans toute tentatives d'adopter des protections anti-contournement.

Finalement, durant l'été 2010, le gouvernement a intronisé le projet de loi C-32, la Loi sur la modernisation du droit d'auteur. La proposition législative a eu quelques avantages pour les utilisateurs d'Internet. Par exemple, un plafond aux dommages-intérêts pour les infractions non-commerciales, une limitation de responsabilité pour les intermédiaires de l'Internet et un "remix" non-commercial d'exception. Par contre, le projet de loi contient un défaut majeur - ses propriétés anti-contournement des protections sont si larges, qu'ils fournissent les détenteurs de droits, d'un droit de veto sur presque n'importe quel droit, que le simple ajout d'une serrure numérique peut transformer n'importe quels acte légitime en une infraction. CIPPIC a entrepris un certain nombre d'initiatives locales pour encourager le débat public autour des éléments les plus problématiques de cette initiative législative.

Accès Légal & Espionnage en ligne

Tard au cours de l'été de 2011, le gouvernement fédéral a exprimé très clairement son intention de réintroduire son mandat législatif «d'accès légal». L'accès légal est un terme un peu anodin de sondage pour ce qui est essentiellement une expansion significative de la capacité du gouvernement

d'utiliser la surveillance électronique pour espionner ses citoyens.

En prévision de sa réintroduction imminente, CIPPIC a organisé une réunion des parties prenantes et des experts sur la question, le fer de lance d'une lettre commune de la société civile au gouvernement définissant la portée de l'opposition aux propositions, et a aidé à mettre sur pied une coalition de groupes intéressés, en opposition avec les sérieux problèmes de confidentialité soulevés par les propositions législatives en question.

Coalition Juste et Équitable

CIPPIC a mené une vaste campagne menant à la coalition des parties prenantes canadiennes afin de demander au gouvernement fédéral d'ajouter une flexibilité essentielle au régime du droit d'auteur du Canada. La Coalition Juste et Équitable consistait d'une douzaine d'organisations représentant des créateurs, des innovateurs, des éducateurs, des universitaires, des étudiants, qui a interpellé le gouvernement du Canada afin de mettre en place une réglementation juste pour les utilisateurs principaux, autant en importance que primaire en ce qui concerne les droits d'auteurs. De la façon que la loi actuelle est faite, la parodie et l'enregistrement d'émissions pour les regarder plus tard: (oui, les magnétoscopes et autres appareils servant à cet usage) ne peuvent tomber sous le coup du droit des utilisateurs. La coalition a demandé au gouvernement de laisser tomber les restrictions sur les catégories de transactions qui sont admissibles à juste l'utilisation, en mentionnant que tout traitement équitable de contenu devrait entrer dans le champ d'application du droit. Après tout, ce qui est juste et équitable se doit de l'être légalement.

L'OCDE Adopte de Mauvais Principes d'Élaboration des Politiques

CIPPIC a rejoint la société civile à travers le monde en dénonçant un Communiqué décrivant les Principes sur lesquels se base l'OCDE pour élaborer les

politiques d'internet. Ce qui était troublant à l'intérieur de ce Communiqué était l'encouragement de l'usage d'intermédiaires pour renforcer les pratiques sans compensations pour les activités individuelles, liberté d'expression et les procédures régulières. Aux travers de ses membres dans CSISAC, the Civil Society Information Society Advisory Council pour l'OCDE, CIPPIC a tenté d'améliorer ces principes avant adoption.

Projet de loi contre la vie privé

CIPPIC en collaboration avec plusieurs groupes Canadien de la société civile ont dénoncé le projet de loi C-29, une Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques que le gouvernement fédéral voulait entériner pour améliorer son régime de protection commerciale. La proposition survenue cinq ans trop tard semble plus affecter le droit à la vie privé que de la protéger. Une lettre collective envoyée aux parlementaires responsables a fait part des soucis de la société civile concernant les exceptions qui permettraient à des compagnies privés de partager des informations de clients avec la police ou tout autre individus impliqués en justice, en plus d'un désappointement général de la portée limitée du projet de Loi C-29 dans le cadre d'une tentative d'émettre un moyen de diffuser un régime de notification des violations de données. Alors que la notification des données est plus que nécessaire d'être ajoutés à la loi Canadienne, ce qui est proposé dans la C-29 n'arrive pas à accomplir le but légitime d'un tel régime.

Consultation du CPP sur les menaces envers la vie privée par les technologies émergentes

En 2012, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a entrepris une consultation concernant les technologies émergentes en mettant l'accent sur les suivis en lignes et du « *cloud computing* ». CIPPIC a fournis des commentaires détaillés quand à la géo-localisation de la vie privée et ce qui concerne les problèmes transfrontalier

amenés par la migration vers le cloud. Finalement, CIPPIC a fourni un ensemble détaillé sur le rapport d'ébauche du CPP. L'augmentation de la pression croissante sur l'habileté des individus à rester anonyme en ligne, et le besoin de remplacer le terme 'vie privée par l'effort' par un terme plus convivial du genre 'de confidentialité par défaut', une approche de l'interface et la conception des services et les risques du systèmes de gestion des identités.

Agenda numérique: Un Plan pour la Société Numérique du Canada

L'équipe de CIPPIC, les stagiaires d'été ainsi que notre stagiaire sur les politiques Google ont mis ensemble une soumission pour la consultation publique de 2010 d'Industrie Canada sur l'Économie Numérique. La soumission de CIPPIC a touché les nombreux éléments de la société numérique, allant du besoin de mettre à jour le régime du secteur public et privé, le besoin d'adresser la dépendance continu des intermédiaires comme outils de recherche sur Internet, des solutions au partage des fichiers en ligne, au besoin de faire attention en adoptant les systèmes de gestion de l'identité. CIPPIC a, en outre, souligné les mesures à suivre que le Gouvernement devrait prendre pour s'assurer de la qualité, l'accès et l'abordabilité des communications en ligne. De plus, CIPPIC a également demandé au Gouvernement d'encourager un environnement numérique qui serait meilleur pour tout les Canadiens et servira de modèle pour les autres juridictions.

Protection Intellectuelle: La Communauté de confidentialité du Canada se prononce contre le projet de Loi des Droit d'Auteurs

CIPPIC a déployé des efforts en tant que défenseur du droit à la vie privée au Canada, qui depuis lors, a joint une soumission au Gouvernement Fédéral. Cette soumission met en garde les décideurs de politique pour s'assurer d'éviter de sacrifier la vie privée afin d'aider les titulaires des droits et d'avertir les dangers que représente les accès excessif et

l'usage des contrôles envisagés par la proposition d'un réforme du droit d'auteur.

Déclaration de Madrid

CIPPIC a ajouté son nom à la liste grandissante d'experts et de groupe représentant la société qui ont ratifié la déclaration des Standards mondiaux de respect de la vie privée dans un monde globalisé «*Madrid Privacy Declaration*», réaffirmant un engagement global envers la vie privée, autant en tant que valeur qu'en droit humain.

CIPPIC rejoint des avocats appelant à la retenue pour la sécurité des Olympiques

CIPPIC a signée une déclaration entériné par plusieurs défenseurs de la confidentialité partout au Canada en anticipation de la venue des Jeux Olympiques de Vancouver en Colombie Britannique. Cette déclaration appelle à la retenue et à la transparence ayant respect quand à l'escalade des mesures de sécurité qui furent adopté en préparation pour cet évènement. De plus, CIPPIC a également exprimé que les Jeux Olympiques ne devrait pas léguer en héritage la surveillance dans les villes hôtes.

Litiges //

***Warman v. Fournier*, 2010 ONSC 2126, 100 O.R. (3d) 648, 319 D.L.R. (4th) 268 (Ont. Div. Ct.)**

CIPPIC est intervenu devant la Cour supérieure de justice dans cet appel d'un ordre de la Cour qui aurait forcé les défendants – les opérateurs d'un forum de discussion en ligne – de remettre des informations d'identification de plusieurs usagers anonymes. Encore plus troublant au sujet de l'ordre lui-même est son raisonnement – la Cour supérieur de justice a statué qu'il n'y aurait pas de place pour la considération de la vie privé lors du processus de découverte. Cette approche met l'anonymat en ligne à risque puisque toute personne qui intente une poursuite contre un individu peut forcer tout

intermédiaire en ligne à remettre des informations d'identification pertinente, sans aucun égard à la question de savoir si la poursuite est réellement légitime. Cela ouvre la porte à des abus du système judiciaire, puisque très souvent le plaideur est plus intéressé d'identifier un commentateur anonyme que de poursuivre une action en justice.

CIPPIC soutient qu'il faudrait effectuer une sélection étendue pour s'assurer que les plaideurs qui ne cherchent qu'à identifier les commentateurs anonymes devraient démontrer la volonté de poursuivre le procès ainsi que les bases légales et factuelles pour le faire. La Cour supérieure de justice a émis une décision unanime en adoptant de telles garanties qui furent utilisées dans de futures tentatives d'identifier les présumés violeurs anonymes de droits.

***Authors Guild v. Google*, 770 F.Supp.2d 666 (S.D. N.Y. 2011) « Google Book Settlement »**

CIPPIC a représenté l'Association Canadienne des professeurs et professeurs d'université ainsi qu'un groupe d'auteur indépendant Canadien dans le recours collectif *Authors Guild v. Google*. La poursuite visait à accorder à une entité le droit de numériser tout les livres, visé par un mécanisme d'autorisation de monétisation complexe. Quoique cette poursuite impliquait principalement des parties basés au États-Unis qui avaient très peu de considération pour les auteurs Canadien, la proposition de règlement aurait transformé les droits des auteurs Canadien également et était contestable pour ce simple fait.

Pour empirer les choses, le règlement n'aurait pas été favorable pour plusieurs auteurs Canadien. Cela aurait transformé leurs droits d'auteur en droits à rémunération. En plus, cela aurait inclus une manne implicite pour tout travail orphelin ou introuvable. Sous la Loi concernant le droit d'auteur, la Commission du droit d'auteur du Canada peut faire face aux problèmes des travaux orphelins d'une manière flexible qui ne favorise pas une entité

commerciale plus qu'une autre. En addition, octroyer l'unique droit de numériser à une seule entité soulève de sérieuses questions concernant le droit à la vie privée. Heureusement, la Cour de district de New York a pris en considération les avertissements de CIPPIC et de plusieurs autres intervenants de partout à travers le monde et a donc rejeté l'entente.

***Baker Estate v. Sony BMG Music (Canada) et. al.*, 2011 ONSC 7105**

CIPPIC a participé à l'intérieur d'une équipe juridique en tant qu'avocat dans une action déposée au nom d'artistes musicaux Canadien. L'affaire recherchait les dommages perpétrés par les maisons de disques qui avaient éludé de payer les droits de licence due aux membres pour la production de copies musicales.

Spécifiquement, les accusés dans cette affaire (qui impliquait les quatre plus grandes maisons de disques dans le monde) exploitaient les œuvres musicales d'artistes dans leurs répertoires sans licence et sans compensation monétaire pour ces artistes. La défense des étiquettes impliqués dans cette affaire ont fait de minimes efforts pour aborder la question – ils ont même laissé des 'listes en attente' d'instances de suivi d'utilisation non autorisée – cette approche du genre 'enfoncez les droits d'auteurs maintenant, payez plus tard', comme l'a baptisé la Cour de supérieur de justice de l'Ontario, a persisté pendant plusieurs années avec sans grande motivation de régler la question. Alors que les maisons de disques nommés dans la poursuite ont nié leurs responsabilités dans l'affaire, une entente de 50 millions de dollars fut proposée et subséquemment approuvée par la Cour de supérieur de justice de l'Ontario.

Crookes v. Newton

La Cour Suprême du Canada a accordé à CIPPIC le droit d'intervenir dans cet appel important qui décidera si créer des hyperliens peut amener à des publications

diffamatoires. Dans ses interventions, CIPPIC a argumenté qu'un hyperlien n'est rien d'autres qu'une 'référence' à d'autres contenus et, dès lors, en publié un devrait amener à une responsabilité diffamatoire pour contenus liés. De plus, un hyperlien est critique dans la manière dans laquelle le matériel est communiqué en ligne. CIPPIC a donc appelé pour la 'liberté de lié', argumentant que les hyperliens sont essentiels à la manière à laquelle le matériel est mis en ligne. L'alourdir avec une responsabilité diffamatoire nuirait à la liberté d'expression et rendrait des médiums tels que Twitter comme une source de responsabilité impossible à gérer pour tous les utilisateurs.

Règlements //

Telecom Public Notice CRTC 2008-19, Net Neutrality au Canada

Le CRTC a publié sa décision longuement attendue dans l'affaire TPN CRTC 2008-19, qui examine la nature place et légitimité de la gestion du trafic ou 'l'étranglement' de certains types de trafic par les fournisseurs d'accès à l'internet Canadian (FAI) (aussi continue sous le terme anglais ISP).

Dans le processus, CIPPIC a soutenu que les FAI devraient être empêchés d'utiliser d'injustifiable discrimination contre le trafic en aval. Ce type de discrimination sape une des plus grandes caractéristiques de l'Internet – le manque de gardiens – en laissant FAI choisir quel livraison de protocole ou application serait les plus rapides. Le protocole BitTorrent en offre un parfait exemple, comme il s'agit d'un mécanisme très efficace pour transférer rapidement de grands dossiers et avec un minimum de coût en termes de bande passante aux téléchargeurs. Dans sa soumission, CIPPIC s'est basé sur la connaissance d'experts de renommée mondiale en termes de gestion de trafic: David P. Reed, Andrew Odlyzko et Bill St. Arnaud.

Le CRTC a accepté la plupart des arguments et mis en place un cadre de neutralité d'internet qui limite les

conditions sous lesquelles les FAI peuvent discriminer contre des types spécifiques de trafic sur son réseau. Ce cadre va permettre de renforcer la sécurité de l'internet de façon ouvert pour tout les Canadiens.

Access Copyright Post-Secondary Educational Institution Tariff, 2011-2013

CIPPIC a représenté l'Association Canadienne des professeurs et professeurs d'université (ACPPU) et la Fédération des étudiants Canadien (FEC) en opposition au tarif proposé aux Établissements Postsecondaire par Access Copyright. L'objection a soulevé des préoccupations procédurales et substantiels, incluant le manque de notifications et de temps de réponses, le besoin d'une audition distincte sur les questions légales relevées, et les objections relatives pour les intrusions tarifaires considérables qui demandent des compensations pour les activités non protégés par des droits d'auteur tel que les usages loyaux et les échanges d'hyperliens dans les courriels. En plus, le tarif présentait une difficulté en tant que promouvoir une justification pour un taux en progression de 1,300% !

Au niveau procédural, la Commission du droit d'auteur du Canada cherche à approuver le tarif sur une base intérimaire. CIPPIC s'y est objecté, en argumentant qu'il serait injuste de présumer que le tarif, même sur une base préliminaire, étant donné le peu de justification sous-jacente pour plusieurs éléments de la proposition.

Capacité de violation de la vie-privée de l'équipement des Inspection des Paquets en Profondeur

Dans le cadre de l'évaluation en cours du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada à propos de cinq plaintes concernant LPRPDE, plaintes déposées par CIPPIC en ce qui concerne l'usage d'équipement des Inspection des Paquets en profondeur par les FAI canadiens, CIPPIC a soumise une analyse compréhensive des capacités de tels équipements et l'importance d'une caractérisation appropriée et contextes légaux.

CIPPIC a démontré que l'équipement a la capacité de surveiller et contrôler les conduites individuelles à des niveaux sans précédents. Avec l'assistance technique du Dr. David P. Reed, CIPPIC a également soutenu contre les fausses caractéristiques des couches metadata HTTP comme étant des simples « en-têtes » plutôt que des « paquets » d'informations dans le contexte de trafic de réseau.

Résumé du litige PIPEDA #2008-19: OPC Ferme le livre concernant les plaintes Facebook

Le Bureau du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a fermé son enquête qui aura duré deux ans et demi concernant la plainte que CIPPIC a déposée en 2008 contre les pratiques de confidentialité de Facebook (OPC Case Summary #2008-008). Alors que le Rapport de Recherche du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a été émis au début 2009, cela n'aura pas été la fin de l'affaire car Facebook a accepté un processus de mise en œuvre d'un an qui a-t'il fait valoir était nécessaire pour rencontrer ses obligations suite au Rapport.

CIPPIC a surveillé plusieurs éléments de la mise en œuvre de Facebook. Ceci incluant la correspondance entre le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada et les conseillers juridiques de Facebook indiquant leurs échecs d'avoir rencontré leurs obligations, des rapports d'analyse techniques et des changements dans les systèmes juridiques complets faites sur le site qui effectivement atteintes à l'essence même des obligations de Facebook envers la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques. Pour en savoir plus : <http://cippic.ca/Facebook>

Avis de consultation Telecom CRTC 2009-716: Améliorer la participation de l'intérêt public

CIPPIC a participé à une procédure sur la question du coût de l'intérêt public. Un nombre de compagnies de télécommunications concernées avaient demandé au CRTC d'imposer de coûteuses

et autoritaires limitations dans son régime de compensation de l'intérêt public. CIPPIC a soutenu que le système actuel est nécessaire pour s'assurer d'une forte participation de l'intérêt public et bien s'informer dans ce qui est un champ complexe de réglementation qui demande une expertise continue. Le CRTC a approuvé et dans sa décision finale sur le sujet, a affirmé son cadre actuel avec des modifications minimales.

Avis de consultation Telecom CRTC 2010-43-2: Neutralité de l'Internet sans fil

CIPPIC a appelé le CRTC à appliquer son cadre de neutralité d'Internet, qui a été développé dans le cadre du trafic filaire, aux appareils mobiles et services sans fils. Alors que de tels services fonctionnaient sous un environnement légèrement plus compétitif que les services d'Internet sans fils, CIPPIC a fait valoir que les services d'appareils mobiles deviennent de plus en plus importants pour les clients et pour les innovations en ligne. En conséquent, la protection inhérente dans le cadre de la neutralité de l'Internet est nécessaire dans le contexte d'une infraction commerciale et d'un système de notification à notification pour les responsabilités intermédiaires. Dans sa décision Telecom CRTC 2010-445, le CRTC en a décidé ainsi.

Avis de consultation Telecom CRTC 2010-43: Universal Broadband Access

CIPPIC a participé dans une procédure du CRTC qui avait pour but d'examiner s'il était nécessaire d'imposer une obligation envers les FAI afin d'assurer que tout les Canadiens aient accès à un niveau adéquat d'Internet. Un nombre des FAI ont fait valoir que le CRTC n'avait pas l'autorité nécessaire pour imposer ce type d'obligation dans un environnement compétitif. CIPPIC a soumis une opinion légale structurée et détaillée, démontrant que le CRTC a la capacité de mettre en place de telle exigence et, par ailleurs, a l'obligation de le faire pour respecter ses politiques objectives. Dans une décision ultime, le CRTC a adopté une approche 'attendons et voyons',

ce qui met en place des balises omniprésentes pour que l'accès à un débit de 5 Mbps en aval / 1 Mbps en amont soit achevé d'ici 2015.

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2010-926: Fonds canadien de participation à la radiodiffusion

CIPPIC a joint le Centre pour la « Public Interest Advocacy Centre » dans son appel pour la création d'un Fond de participation à la radiodiffusion comme composant obligatoire des avantages qui résulteraient du fusionnement de Bell Canada et CTVglobemedia. En support à l'appel de PIAC pour ce fond, CIPPIC a indiqué qu'il y avait un besoin actuel et en constante croissance pour la représentation de l'intérêt public dans les procédures de radiodiffusion devant le CRTC. Le CRTC a accepté et le Fond Canadien de participation à la radiodiffusion a été établi lors de cette décision CRTC 2011-163.

Témoignages Parlementaires //

Comité de la Chambre sur le projet de Loi C-32

L'équipe de CIPPIC a témoigné devant le Comité de la Loi C-32 devant la Chambre des communes, un récent effort du Canada de moderniser les droits d'auteur. CIPPIC a plaidé en soutien d'équités flexibles, une limite sur les sanctions des infractions non-commerciale, et un système de notification à notification pour les responsabilités intermédiaires. CIPPIC a plaidé contre une protection légale excessive pour contrer les mécanismes de contournement qui, tel que proposés dans la Loi C-32, menaçaient de miner toute semblance de balance pour les droits d'auteur, puisqu'ils permettaient aux titulaires des droits d'auteur de passer outre tout droit d'utilisateur en ajoutant un simple verrouillage.

Pourriel, Loi sur la protection du commerce électronique

L'équipe de CIPPIC a témoigné devant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la

technologie (INDU) en support à la Loi C-29, la Loi sur la Protection du Commerce Électronique (LPCE). Le LPCE visait à fournir aux utilisateurs une protection contre les sollicitations commerciales non-désirées (pourriels) et d'imposer des pénalités strictes pour les contrevenants. Dans son témoignage, CIPPIC s'est dit contre les propositions qui recentreraient les mesures législatives limitant la définition des 'dommages'. Étant donné la prévalence des diversifications des 'pourriels', le meilleur moyen pour les définir est de donner pouvoir aux individus de le faire eux-mêmes. Un message non sollicité est, par défaut, un 'pourriel' et donc la Loi devrait interdire les messages non désirés et éviter de chercher à imposer une liste de messages présumée non-désirée.

House All-Party Arts Caucus

L'équipe de CIPPIC a témoigné devant ce comité sur les options à opter pour améliorer la Loi sur les Droits d'auteur du Canada face à la réalité digitale d'aujourd'hui. CIPPIC a appelé pour plus de traitement équitable, ainsi que pour l'exploration des options de système de monétisation de licences volontaires collectives pour le contenu digital.

Vol d'Identité

L'équipe de CIPPIC a témoigné devant la Chambre des Communes sur le Comité permanent de la Justice et des droits de la personnes (JUST) en support d'une proposition législative qui criminaliserait la possession de certains documents d'identification communément associés avec le vol d'identité. CIPPIC a présenté des preuves sur le problème sans cesse en croissance du vol d'identité, et sur les lacunes dans le régime légal actuel qui permettait à ceux pris en possession de documents d'identité autres que la leurs de pouvoir s'en sortir sans peine, sans accusation d'avoir voulu frauder.

Également, CIPPIC a conseillé JUST que, bien que cette législation était plus que nécessaire pour assister dans les problèmes des facettes des

enquêtes du vol d'identité, son travail était loin d'être terminé. Il y a un besoin criant qu'il y ait un support législatif pour aider les victimes à retrouver les sujets de vol d'identité et de prouver à de soi-disant créanciers qu'ils ne sont pas en faute.

Projets & Recherches //

"Casting an Open Net"

CIPPIC est co-auteur d'un chapitre dans un rapport sur comment les politiques de Telecom pourraient être calibrés pour s'assurer d'avoir un Internet, ouvert, neutre et innovateur. Le chapitre vise à présenter et démystifier les critiques des techniques et politiques des pratiques d'étranglements d'égal à égal (peer-to-peer ou P2P), établissant que l'impact nuisible des protocoles de distributions P2P sur la robustesse du trafic a été grandement exagéré. En fait, P2P et particulièrement les protocoles de BitTorrent sont efficaces d'une perspective représentant l'utilisation du réseau.

De plus, le rapport examine les justifications pour la facturation suivant la consommation dans le contexte du haut débit. Cela démontre que bien que la facturation de la consommation peut paraître juste sur un modèle 'vous payez pour ce que vous utilisez', ceci est une perception erronée. Tandis que la capacité à large bande à, en effet, un coût attaché à celui-ci, cela n'est en aucun cas une ressource rivale dans le sens traditionnel du terme.

Agents de l'État

Avec de généreux fonds provenant du Programme de Contribution du Commissariat à la Protection de la Vie Privée du Canada, CIPPIC a porté un vaste programme de recherche explorant le rôle grandissant et changeant des intermédiaires d'Internet dans les activités de surveillance de l'État. À travers l'usage de la requête ATI/FOI, tout comme les enquêtes sur les nouvelles sources et experts dans le domaine, le projet a découvert les usages

des données disponibles des prises de décisions du gouvernement mise publiquement en réseaux sociaux.

Cela documente également et analyse les façons dans lesquelles les intermédiaires façonnent les attentes de la vie privée des utilisateurs et procure des analyses normatives des impacts de telles pratiques sur la protection de la vie privée. CIPPIC a accueilli une table ronde pour discuter des questions/résultats avec les représentants des autorités de Loi, FAI, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, le département de la justice, universitaires et la société civile. Les conclusions ont été également présentées dans un modèle de rapport, FAQ, et un baladodiffusion sur les démarches et les questions étant destinées à viser la sensibilisation d'un public plus large.

Exposés de l'équipe //

Point de basculement pour la vie privée?

Discussion Table Ronde *Ordinateur, liberté et vie privée 2011: l'avenir est maintenant*, Closing Plenary, Washington, D.C., 2 juin, 2011.

Tamir Israel, membre de la table ronde

CFP2011 l'avenir est maintenant.

Conférence: Washington, D.C., 14-16 juin, 2011.

Tamir Israel, Membre du comité de programme

Agents de l'État: L'évoluant rôle de Cyber Surveillance dans le processus des décisions du secteur publique

Multi-intervenants table ronde: 2 juin, 2011, Ottawa. Eu lieu avec le support généreux provenant du Programme de Contribution du Bureau du Commissariat de la vie privée.

Tamir Israel, Moderator, Event Organizer

Avoir survécue Cyber-Surveillance dans la vie quotidienne

Atelier de revue d'écriture : *Cyber-Surveillance dans la vie quotidienne: Un Atelier international*, La Nouvelle Transparence : Surveillance et Classement Social, Toronto, 13, mai 2011.

Tamir Israel, correcteur de papier

Perspective des avocats sur les sujets pertinents concernant la Cyber-Surveillance

Plénière Ouverte: *Cyber-Surveillance dans la vie quotidienne: Atelier International*, La Nouvelle Transparence : Surveillance et Classement Social Toronto, 13 mai, 2011

Tamir Israel, membre de la table ronde

La vie privée dans le contexte de conception du système et responsabilité pour le développement de logiciel

Conférenciers invités: CSI 2911 Pratique professionnelle dans la science informatique, École de l'information technologie et la génie (SITE), University d'Ottawa, 26 janvier, 2011 & 9 février, 2011

Tamir Israel, orateur invité

Diffamation 2.0: liberté d'expression et réputation sur le web social

Présentation: Série de discussions de CIPPIC, Université d'Ottawa, Faculté de droit, octobre 2010

Tamir Israel & oline Twiss, Co-orateurs

Communiqué responsablement : La divergence du contexte légal pour les créateur de media social

Présentation: *Podcasters Across Borders*, PAB2010, juin 2010, Ottawa

Tamir Israel, Presenteur

Propriété intellectuelle & Droit d'auteur dans le monde digital

Présentation: *Global Internet Governance Academic Network (GigaNet)*, 2010 Atelier International Montreal, mai 2010

Tamir Israel, Presenteur

À l'année prochaine!
